

Coupures d'électricité :
la FNEC FP-FO refuse la politique du chaos !
Aucune école, aucun établissement ne doit fermer

Montreuil, le 3 décembre 2022

Le ministère a réuni les organisations syndicales au sujet des coupures d'électricité qui pourraient ponctuellement affecter les écoles, établissements et services (hors Corse et DOM-TOM) dans les mois à venir.

Après une présentation générale destinée à justifier les décisions prises, les représentants du ministre ont apporté certaines précisions :

- Des délestages sont à prévoir, selon les pics de consommation, *a priori* en janvier-février, sur des plages tournantes de 2 heures maximum placées entre 8h et 13h et entre 18h et 20h. Cela pourrait concerner 10 % du territoire à chaque fois. En cas de coupure le matin, l'école ou l'établissement sera fermé. Les élèves pourront revenir pour le repas du midi si les conditions d'accueil le permettent. Les internats restent ouverts.
- Il y aura une alerte à J-3 et les régions concernées (selon l'ancienne désignation) seront connues plus précisément à J-1 à 15h. A J-1 à 17h, ces informations seront mises en ligne sur le site « Ecowatt » et les chefs d'établissement et les directeurs pourront se connecter pour savoir si leur école ou établissement est concerné.
- Les questions de l'organisation des transports scolaires, de la gestion des équipements sportifs comme des plateaux techniques dans les établissements professionnels pendant les périodes de délestage restent à préciser avec les collectivités territoriales. Les collectivités indiquent déjà qu'elles ne pourront pas assurer de double rotation des transports scolaires pour permettre aux élèves concernés de revenir l'après-midi en cas de fermeture le matin.
- Un accueil des élèves prioritaires (parents des personnels de santé, des forces de sécurité intérieure, des personnels des établissements pénitentiaires et des salariés des entreprises d'importance vitale identifiées par le Préfet) sera organisé (donc à J-1, 17h... !).
- Des fiches-conseil vont être mis à disposition et une ligne téléphonique dédiée à destination des parents sera proposée dans les rectorats.

Intervention de la FNEC FP-FO :

La FNEC FP-FO considère que ces décisions gouvernementales sont indignes. On nous demande une fois de plus de payer les conséquences des choix politiques libéraux et de l'incurie des gouvernements successifs.

... / ...

La FNEC FP-FO reprend à son compte les analyses de la fédération FO de l'Énergie : nous sommes dans une situation où l'on est plus en mesure de répondre aux besoins en énergie suite aux dysfonctionnements d'ordre structurel, à la libéralisation du marché et l'ouverture à la concurrence qui a attaqué l'opérateur historique, favorisé le dumping social tout en augmentant les prix, favorisé la recherche du profit au détriment de la maintenance et de l'entretien des moyens de production, le parc nucléaire par exemple. (Cf. 4 pages FO Dérégulation du marché européen de l'énergie).

On peut aisément faire le parallèle avec la situation de l'hôpital et les décisions prises pendant la crise Covid ou avec la marche à la territorialisation et la privatisation de l'École à laquelle nous assistons.

La FNEC FP-FO refuse que les écoles, les établissements, les services se retrouvent fermés parce que l'Etat n'a pas pris les mesures pour garantir l'accès à l'énergie du service public. Il doit être prioritaire !

La FNEC FP-FO rappelle également qu'aucune fermeture ne serait non plus acceptable par manque d'argent pour payer les factures, comme c'est le cas pour l'université de Strasbourg ou pour le groupe scolaire les 4 saisons de Saint-Pierre-du-Perray (91) dont il est envisagé la fermeture définitive. Cette question de l'énergie est aussi utilisée, parfois sous couvert de « conscience écologique », pour justifier des fermetures comme à Paris avec 7 lycées menacés.

Tous les établissements scolaires doivent rester ouverts et être convenablement chauffés.

Ceci étant dit, les annonces ministérielles sont encore plus alarmantes que prévu, en particulier compte tenu des délais hallucinants qui sont annoncés...

Ainsi, il faudrait qu'un directeur d'école ou un chef d'établissement, après avoir consulté lui-même un site internet, informe, la veille à 17h dans le meilleur des cas, tous les parents de son école ou de son établissement pour les prévenir de la fermeture ! Comment organiser l'accueil des élèves prioritaire dans un délai pareil ? Que se passe-t-il si des parents ne prennent pas connaissance de l'information et leur enfant vient quand même ou s'il est accueilli au périscolaire ? Quelle sera la position administrative des personnels dont le lieu de travail est fermé ? Leur présence sera-t-elle requise, en particulier celle des directeurs et des chefs d'établissements ? Si les écoles, établissements ou services sont fermés, la FNEC FP-FO exige que les personnels soient être totalement libérés de leurs obligations de service. Nous rappelons également que l'enseignement ne peut se faire en télétravail et notre exigence de respect du volontariat pour le télétravail.

En réponse aux interventions syndicales, le ministère indique :

- « *Nous avons plaidé pour la priorisation mais cela n'était pas possible. La liste des entreprises prioritaires sera tenue secrète...*
- *Le délai de prévenance nous est imposé.*
- *La position administrative des personnels sera précisée ultérieurement.*
- *L'enseignement en distanciel n'est pas envisagé.*
- *Nous donnerons consigne aux recteurs et IA-DASEN d'accompagner les directeurs et les chefs d'établissements et de les informer directement en cas de fermeture. »*